

178

Semaine de la Personne Handicapée 2007

**A ce jour, 178 communes ont
osé l'engagement vis-à-vis de
la personne handicapée**

**Venez les découvrir tout au long de
cette 9^e édition
de la Semaine de la Personne Handicapée**

Pour faire passer le message, nous avons besoin de vous !

**Officialisation de la liste des communes signataires de la
Charte Communale de Concertation de la Personne
Handicapée**

Remise aux Communes de l'acte d'adhésion à la Charte

**Lancement du Guide des Bonnes pratiques communales
à l'égard des personnes handicapées**

**Du vendredi 30 novembre 2007
au vendredi 7 décembre 2008**

En Wallonie, à Bruxelles et en Flandre

**Une initiative de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (A.S.P.H.)
en partenariat avec la Vlaamse Federatie van Gehandicapten (V.F.G.)**

Contacts

A.S.P.H.

Rose Eboko

Nathalie De Wispelaere

Tél. 02/515.06.55. Fax . 02/515.06.58. Tél. 02/515.17.56.

Gisèle Marlière Gsm.0478/36.22.70.

178

178 communes ont dit **OUI** à la Charte Communale de Concertation de la Personne Handicapée – Edition 2007 – en Région Wallonne et Bruxelloise.

Une Charte ?

En 2000, nous éditons la première Charte Communale de Concertation de la Personne Handicapée.

Pourquoi ?

Parce que la commune est le premier lieu d'intégration de la personne handicapée. Cette charte est à la fois l'aboutissement de réflexions de personnes handicapées qui veulent être actrices de leur cité et la concrétisation d'un processus citoyen où la commune, par son Collège des Bourgmestre et Echevins et son Conseil Communal, s'engage de manière officielle à considérer la personne handicapée effectivement comme citoyenne.

Une Charte. Quinze points forts.

- | | |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| 1. Le droit à la différence | 9. Le logement social |
| 2. L'égalité des chances | 10. L'accessibilité |
| 3. La sensibilisation | 11. Le parking |
| 4. Les organes de consultation de la personne handicapée | 12. Les loisirs : sport, culture, festivités communales |
| 5. Accueil de la petite enfance | 13. Les transports communaux |
| 6. L'intégration scolaire et parascolaire | 14. La nature |
| 7. L'emploi | 15. La politique sociale |
| 8. L'information et les services | |

Il était important d'associer cette démarche citoyenne à l'installation des Collèges des Bourgmestre et Echevins et des Conseils Communaux pour un nouveau mandat de six ans. La charte a donc été envoyée, en tout début d'année 2007, à toutes les communes de Belgique francophones et germanophones

De nouvelles élections communales ont eu lieu. En tant qu'association de personnes handicapées, il nous semblait important de renouveler les promesses d'investissements à l'égard de la personne handicapée des nouveaux mandataires communaux.

A ce jour, 178 communes ont dit OUI !!

Intégrer les personnes handicapées dans le système communal, c'est leur donner la possibilité d'être reconnues comme des citoyens à part entière, sans restriction aucune, mais c'est avant tout leur donner une clé d'accès importante à l'intégration.

S'engager, signer cette charte, c'est le pied posé sur la première marche ou sur la rampe d'accessibilité... C'est la première concrétisation des engagements pré électoraux. La suite sera la réalisation sur le terrain.

Aujourd'hui, nous officialisons les noms des édiles communaux qui auront posé le geste fort de s'impliquer. Notre travail ne s'arrête pas là, vous le savez. Cette Charte vivra au travers des pré-bilans effectués à mi-mandats et de la remise ou non du label Handycity® en fin de mandat.

La Semaine se déroulera du 30 novembre au 7 décembre 2007, l'espace de quelques jours pour réaliser des actions en divers endroits du pays. Des actions pour interpeller et stimuler l'ensemble de la société aux vécus des personnes handicapées, aux multiples problèmes d'accessibilité et d'intégration qu'elles rencontrent dans leur quotidien..... et des solutions....

Venez les découvrir.....

Le 5 décembre 2007, sera aussi organisée une journée de remise des mérites sportifs.

Les communes signataires - 2007

1. Aiseau-Presles
2. Amel (Ambleve)
3. Andenne
4. Anderlecht
5. Anhée
6. Ans
7. Anthisnes
8. Antoing
9. Arlon
10. Ath
11. Awans
12. Baelen
13. Bassenge
14. Bastogne
15. Beauraing
16. Beauvechain
17. Beloeil
18. Bernissart
19. Bertogne
20. Boussu
21. Braine-L'Alleud
22. Brunehaut
23. Bruxelles
24. Burdine
25. Celles
26. Cerfontaine
27. Chapelle-Lez-Herlaimont
28. Chatelet
29. Chastre
30. Chièvres
31. Chimay
32. Chiny
33. Ciney
34. Colfontaine
35. Comines Warneton
36. Courcelles
37. Court-Saint-Etienne
38. Couvin
39. Crisnée
40. Dalhem
41. Daverdisse
42. Dison
43. Doische
44. Donceel
45. Durbuy
46. Ecaussinnes
47. Ellezelles
48. Engis
49. Erquelinnes
50. Estaimpuis
51. Etterbeek
52. Evere
53. Farciennes
54. Fauvillers
55. Fernelmont
56. Fexhe-le Haut-Clocher
57. Flémalle
58. Fléron
59. Fleurus
60. Flobecq
61. Floreffe
62. Florennes
63. Florenville
64. Fontaine-l'Evêque
65. Forest
66. Fosses-la-Ville
67. Frameries
68. Frasnes-Lez-Anvaing
69. Froidchapelle
70. Geer
71. Gesves
72. Grace-Hollogne
73. Grez-Doiceau
74. Habay
75. Ham sur heure- Nalinnes
76. Hamois
77. Hannut
78. Hastière
79. Hensies
80. Herstal
81. Herve
82. Honnelles
83. Hotton
84. Houyet
85. Huy
86. Incourt
87. Ittre
88. Ixelles
89. Jemeppe/Sambre
90. Jette

91. Jodoigne	138. Rendeux
92. Juprelle	
93. Jurbise	139. Rochefort
94. La Hulpe	140. Rouvroy
95. La Louvière	141. Rumes
96. Lens	142. Saint-Ghislain
97. Les-Bons-Villers	143. Saint-Gilles
98. Lessines	144. Saint-Hubert
99. Leuze-en-Hainaut	145. Saint-Josse-Ten-Noode
100. Libin	146. Saint-Nicolas
101. Lierneux	147. Seraing
102. Limbourg	148. Sivry-Rance
103. Lincet	149. Soignies
104. Lontzen	150. Soumagne
105. Malmédy	151. Stavelot
106. Manage	152. Tellin
107. Manhay	153. Tenneville
108. Marchin	154. Theux
109. Martelange	155. Thuin
110. Mettet	156. Tinlot
111. Modave	157. Tintigny
112. Molenbeek	158. Tournai
113. Momignies	159. Trois-Ponts
114. Mons	160. Trooz
115. Mont de l'Enclus	161. Tubize
116. Montigny-le-Tilleul	162. Vaux/Sûre
117. Mont Saint-Guibert	163. Verviers
118. Mouscron	164. Vielsalm
119. Musson	165. Villers le Bouillet
120. Namur	166. Villers-La-Ville
121. Nandrin	167. Viroinval
122. Nassogne	168. Visé
123. Neufchateau	169. Vresse/Semois
124. Orp-Jauche	170. Waimes
125. Oreye	171. Walcourt
126. Ottignies	172. Walhain
127. Ouffet	173. Wanze
128. Oupeye	174. Waremme
129. Perwez	175. Wasseiges
130. Philippeville	176. Welkenraedt
131. Plombières	177. Woluwe-Saint-Pierre
132. Profondeville	178. Yvoir
133. Quaregnon	
134. Quévy	
135. Ramillies	
136. Rebecq	
137. Remicourt	

Programme au jour le jour

Officialisation des communes signataires de la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée - Edition 2007.

Remise aux Communes de l'acte d'adhésion à la Charte.

Partage des bonnes pratiques des communes labellisées Handycity® en 2006.

Vendredi 30 novembre

10 h 00

Evere Maison Communale - Square Hoedemaekers 10 - 1140 Evere

10 h- 10 h 15

Accueil des participants - Léon Degodenne, président de l'ASPH

10 h 15 : 10 h 45

Mot d'ouverture de la commune d'Evere - présentation de la Charte - Gisèle Marlière, Secrétaire Nationale

10h50 - 11h 05

Présentation des bonnes pratiques de la commune d'Evere - Madame Joannes Jeanine, échevine de l'Action Sociale

11h 10 – 11h25

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Jette - Monsieur André Lifferinckx, président du CCPH

11h 30 – 11h 45 : Présentation des bonnes pratiques par la commune de Saint-Gilles - Madame Cathy Marcus, échevine des Affaires Sociales

11h 50 – 12h 30 : Remise de l'acte d'adhésion aux communes signataires (2007-2012) présentes.

12 h 30 – 12h 35

présentation de la régionale FNPH (animatrices)

12h35– 13h

Clôture de la matinée - Brunch

Lundi 3 décembre

10 h 00

Bouge Hall Omnisports - rue des Etourneaux 28 - 5004 Bouge

10 h- 10 h 15

Accueil des participants - Léon Degodenne, président de l'ASPH

10 h 15 : 10 h 45

Mot d'ouverture de la commune de Namur
présentation de la Charte - Gisèle Marlière, Secrétaire Nationale

10h 50 - 11h 00

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Namur, -
Monsieur Maxime Prévot, échevin des Affaires Sociales

11h 00 – 11h10

Présentation des bonnes pratiques par la commune de d'Anhée -
Monsieur Dekoninck, président du CPAS.

11h 10 – 11h 20

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Fosses-la-Ville
-Monsieur Benoit Spineux, bourgmestre.

11h 20 -11 h 30

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Walcourt -
Madame Agnès Biernaux, échevine

11h 30 – 11 h 40

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Gesves

11h 40- 12h 10 Remise de l'acte d'adhésion aux communes
signataires (2007-2012) présentes.

12h15 – 12h 20

présentation de la régionale (responsable et animatrices)

12h 25- 13 h

Clôture de la matinée - Brunch

Mardi 4 décembre

10 h 30

Bastogne Hôtel de Ville - La Salle des Fêtes - rue du Vivier 58 - 6600 Bastogne

10 h 30- 10 h 45 :

Accueil des participants - Léon Degodenne, président de l'ASPH

10 h 45 : 11 h :

Mot d'ouverture de la commune de Bastogne

présentation de la Charte - Gisèle Marlière, Secrétaire Nationale

11h 00 : 11 h 30

Présentation du guide de bonnes pratiques par le Secrétariat National ASPH

11h 30 – 12h Remise de l'acte d'adhésion aux communes signataires (2007-2012) présentes.

12h – 12 h 10

présentation de la Régionale du Luxembourg (responsable et animatrice)

12h15 – 12h 30

Clôture de la matinée - Brunch

Parking possible sur la Place du Marché à l'arrière de l'Hôtel de Ville au Parking Carré, Place Mac Auliffe

Mercredi 5 décembre

9h00

Hannut Centre de Lecture publique - Rue de Landen, 43 - 4280 HANNUT

9 h- 9 h 15

Accueil des participants - Léon Degodenne, président de l'ASPH

09 h 15 : 09 h 30

Mot d'ouverture de la commune de Hannut - présentation de la Charte - Gisèle Marlière, Secrétaire Nationale

09h 45 - 09h 55

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Hannut - Florence Degroot, échevine des Affaires Sociales

09h 55 – 10h 05

Présentation des bonnes pratiques par la commune d'Ans – Monsieur Jacques, conseiller en mobilité.

10h 05 – 10h 15

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Donceel - Monsieur (Jean) François, échevin de l'Intégration des PH

10h 15-10 h 25

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Geer- - Madame Laurence Kinon, bourgmestre

10h 25 – 10 h 35 Présentation des bonnes pratiques par la commune de Verviers - Madame Michèle Dupuis, échevine de l'Egalité des chances

10h 35– 10h 45

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Welkenraedt – Mlle Julie Gotal, échevine, présidente du CPAS

10 h45 – 10h55

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Marchin – Eric Lomba, bourgmestre, ou Gaétanne Donjean, échevine des affaires sociales

10h 55 – 11h05

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Flémalle

11h 05- 11 h 45 Remise de l'acte d'adhésion aux communes signataires (2007-2012) présentes.

11h45 – 11h 55
présentation de la régionale (responsable et animatrices)

12h - 12 h45 : Clôture de la matinée - Brunch

Parking au Parking du Hall Omnisports

Journée Sportive

Dès 10h00
Fin Environ de 15h00

Remise des mérites sportifs

En la Salle « La Silène » à Silenrieux.

Au programme : remise des prix
Animation musicale
Dîner.....

Contact

ASPH Dinant-Philippeville
Boulevard des Fortifications 12 – 5600 Philippeville
Tél. 071/66.94.52.
Gwen BAUDUIN

Jeudi 6 décembre

9h00

Mons Hôtel de Ville - Salle Gothique - Grand Place, 22 - 7000 Mons

9 h- 9 h 15

Accueil des participants - Léon Degodenne, président de l'ASPH

9 h 15 - 9 h 45

Mot d'ouverture de la commune de Mons - présentation de la Charte - Gisèle Marlière, Secrétaire Nationale

9h 45 - 9h 55

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Mons – Marc Barvais, président du CPAS

9h 55 – 10h05

Présentation des bonnes pratiques par la commune d'Aiseau-Presles - Monsieur Van Nuffelen, chef de service.

10h 05 – 10h 15

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Ham/heure-Nalines -Monsieur Jean-Marc Boudry, secrétaire communal.

10h 15 -10 h 25

Présentation des bonnes pratiques par la commune de La Louvière – Mme Danièle Staquet, présidente du CPAS.

10h 25 – 10 h 35

Présentation des bonnes pratiques par la commune des Bons Villers – Mme Karen Van Erpe, coordinatrice plan prévention et proximité.

10h 35 – 10h 45

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Mouscron - Mme Brigitte Aubert, échevine des affaires sociales.

10h 45 – 10h 55

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Tournai – Mme Derodder, assistante sociale.

10h 55 – 11h 05

Ath

11h05 – 11 h 15

Fontaine-l'Evêque

11 h 15 – 11h 25
Montigny-le-Tilleul

11h 25 – 11 h 35
Froidchapelle

11h 40 – 12 h 10 Remise de l'acte d'adhésion aux communes signataires (2007-2012) présentes.

12h10 – 13 h
Clôture de la matinée - Brunch

Parkings payants : rue de la Halle et rue d'Havré

Vendredi 7 décembre

10 h 00

Ottignies Centre W. Lennox - Salle Broos - Allée de Clerlande, 6 - 1340
Ottignies / Louvain-La-Neuve

10 h- 10 h 15

Accueil des participants - Léon Degodenne, président de l'ASPH

10 h 15 : 10 h45

Mot d'ouverture de la commune d'Ottignies-Louvain-La-neuve
présentation de la Charte - Gisèle Marlière, Secrétaire Nationale

10h45- 11h 05

Présentation des bonnes pratiques de la commune d'Ottignies -
Mme Jeanne-Marie Oleffe présidente du CPAS / Mme Pascale
Verraghenne, handicontact

11h 05 – 11h25

Présentation des bonnes pratiques par la commune de Chastre
madame Fabienne Gendarme, échevine des affaires sociales
/Madame Conotte

11h 25 – 11h 45 Remise de l'acte d'adhésion aux communes
signataires (2007-2012) présentes.

11h 45 – 12h 30

Clôture de la matinée - Brunch

En raison d'interférences avec les ondes magnétiques, pouvant créer des incidences pour les personnes épileptiques, la direction du centre William Lennox rappelle qu'une fois à l'intérieur des bâtiments, tous les gsm doivent être éteints. Il est formellement déconseillé d'utiliser son gsm à l'intérieur des bâtiments, ni de le laisser sur vibreur. Des téléphones sont mis à disposition du public près de l'accueil, sinon le gsm peut être utilisé dans la cour.

Salles accessibles aux personnes voiturées

Semaine de la Personne Handicapée 9e édition

Médias - Partenaires

Sans les médias, pas de reconnaissance du public...

Nous osons revendiquer le droit de montrer les richesses de la différence par le biais d'actions portées par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée et la Vlaamse Federatie van Gehandicaptten.

Osons espérer que cette campagne de sensibilisation interpellera le public, les médias mais aussi le monde politique; osons rêver que cette semaine se prolongera au-delà du combat mené par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée et de la Vlaamse Federatie van Gehandicaptten, au-delà du combat mené par d'autres associations, dans le vécu de notre société les 360 jours qui suivront...

D'avance Merci.

Soutiens

Avec le soutien de/du/des:

- Mutualités Socialistes
- Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
- La Secrétaire d'Etat aux Familles et aux Personnes Handicapées
- Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région Wallonne
- Ministre wallon de l'Action sociale
- La Région Wallonne

Personnes Ressources

Organisateurs

Gisèle MARLIERE

Secrétaire nationale de l'A.S.P.H.
Rue Saint-Jean 32/38 - 1000 Bruxelles
Tél. 02/515.02.65. Fax. 02/515.06.58.
GSM. 0478/36.22.70.

Léon DEGODENNE

Président de l'A.S.P.H.
Président de la Fédération Wallonne du Sport Adapté
Bd des Fortifications 12 – 5600 Philippeville
Tél. 071/66.94.52. Fax. 071/66.92.47.

Rose Eboko

Animatrice
Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/51517.56.
rose.eboko@mutsoc.be

Nathalie DE WISPELAERE

Chargée de Communicatoin
Rue Saint-Jean 32/38 - 1000 Bruxelles
Tél. 02/515.06.55. Fax. 02/515.06.58.
nathalie.dewispelaere@mutsoc.be

ASPH

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée,
c'est quoi ? une ASBL des Mutualités Socialistes,
 une ASBL reconnue comme service d'éducation
 permanente.

Public concerné :

personnes handicapées, invalides ou atteintes de maladies graves ou chroniques considérées comme handicapantes, quel que soit le handicap, la maladie, l'invalidité, l'âge, le sexe, l'appartenance philosophique ou mutuelliste,

tout représentant légal d'une personne handicapée,

les parents, proches, bénévoles et/ou professionnels qui les entourent.

Gratuit pour les personnes affiliées à la mutualité socialiste.

Cotisation annuelle à payer en régionale pour les personnes non affiliées à la mutualité socialiste .

Buts et objectifs :

défense des droits de l'homme et particulièrement des personnes handicapées,

lutte contre la discrimination,

politique dynamique de sensibilisation et d'interpellation de tous les organes de pouvoir ou décisionnels concernés par les législations relatives aux personnes handicapées,

développer et susciter auprès des personnes concernées une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société, des attitudes de responsabilité, de participation active, de citoyenneté dans tous les rouages de la société qu'ils soient culturels, sociaux, politiques, scolaires, sportifs, professionnels, ... ainsi que des capacités d'analyse, de réflexion, de choix d'action et d'évaluation.

promotion du bien-être des personnes handicapées par leur intégration optimale dans la société et ce tant sur le plan collectif qu'individuel.

Actions

Axe Citoyenneté, formation, participation

Intégrations et démystifications actives moteurs de démocratie, de participation et de droit

1.1 Plates-formes communales de concertation de la personne handicapée.

A l'initiative de l'ASPH, mise sur pied de plates-formes pour que la personne handicapée soit citoyenne à part entière.

1.2 Charte Communale d'intégration de la personne handicapée

Charte diffusée par l'ASPH et son homologue néerlandophone depuis décembre 2000 auprès de toutes les communes belges; plus de la moitié ont signé ce contrat reprenant 15 points sur lesquels ces communes s'engagent à respecter l'intégration à tous niveaux.

1.3 Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes oeuvrant pour l'intégration des personnes handicapées dans TOUS les aspects de la vie communale et ce, sans qu'il soit question d'énormes investissements financiers. Chaque commune candidate au label, selon ses réalités de terrain, s'engage à incorporer, avec un soin particulier, une dimension " personnes handicapées " dans les différents projets concernant l'ensemble de la population. Handycity® est en quelque sorte une reconnaissance par des personnes handicapées pour les efforts fournis au quotidien par les communes.

1.4 Sensibilisation d'agents communaux

Afin de poursuivre la dynamique initiée par la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée et afin d'honorer les propositions d'aide qui avaient accompagné son envoi, l'ASPH a élaboré, dès le mois de mars 2003, une démarche d'éducation citoyenne destinée aux agents communaux. Cette journée vise plus particulièrement les agents qui accueillent les citoyens dans les différents services communaux, ces agents étant susceptibles d'accueillir des personnes handicapées. Le public visé par cette sensibilisation est très large puisqu'il va de l'ouvrier communal au secrétaire communal en passant par le commis à l'accueil et le guichetier.

1.5 Mon ami marche en fauteuil roulant

" Mon ami marche en fauteuil roulant " est une action à l'intention des enseignants, des parents d'élèves, des éducateurs. Elle a pour objet de former au droit à la différence, à la richesse de la découverte de la

différence tant par les adultes que par les plus jeunes d'aujourd'hui, adultes de demain.

1.6 Valisette Démocratie

Tout être humain, quels que soient son handicap, son degré de compréhension, ses aptitudes physiques ou mentales, doit être animé et motivé par des principes fondamentaux tels que la tolérance, l'altruisme, l'égalité, le refus de toutes formes de violences, le respect de l'autre mais aussi de soi-même.

L'ASPH s'est lancée le défi d'élaborer un outil d'animation qui ne prétend pas broser de manière exhaustive l'histoire et les mécanismes de la démocratie mais qui espère ouvrir la voie à certaines réflexions, offrir des repères, jeter les bases de valeurs inhérentes à la démocratie et prévenir certains comportements extrémistes et violents.

1.7 Animation "Vote"

L'animation "Vote" est une action à l'intention des personnes handicapées et plus particulièrement avec un handicap mental. Elle a pour objet de faire comprendre à tous les différents systèmes politiques en Belgique afin qu'ils puissent être reconnus comme citoyens actifs et responsables.

Accessibilités

2.1 Expertises en accessibilité

A la demande de gestionnaires de bâtiments ouverts au public ou de communes, le secrétariat national ou les régionales se chargent de réaliser des expertises en accessibilité(s) en collaboration avec son service "Handyinfoaménagement" et la cellule accessibilité d'ergothérapeutes et d'animateurs professionnels, de personnes handicapées sensibilisées à la problématique.

2.2 Stationnement parking courtois

Par des opérations de courtoisie, d'interpellations du public valide sur le terrain, les actions avec des personnes handicapées visent à développer le concept de respect. De nombreuses campagnes ont été déclinées depuis 2003, Année européenne de la personne handicapée mais les actions ponctuelles ne s'arrêtent pas là. Cette dynamique a enclenché un processus continu d'actions développées selon l'opportunité du moment.

Bien-être

3.1 Groupes de parole

Les groupes de parole peuvent offrir une réponse aux nombreuses demandes de personnes vivant une situation de handicap, de maladie handicapante, de leurs parents, des personnes de son environnement

Semaine de la Personne Handicapée

Charte Communale de Concertation de la Personne Handicapée

Officialisation de la liste des communes signataires

social... et qui désirent pouvoir s'exprimer, partager leurs expériences de vie, rechercher des solutions, des informations, être reconnus...

3.2 Santé

La mise en place d'outils permet de mener des projets grâce auxquels les personnes handicapées sont actrices de leur santé. En effet, une politique ne peut se construire que sur une transmission ascendante des difficultés et des besoins vers les responsables qui ont en charge la finalisation des politiques.

3.3 Affectivité/Sexualité

Que le handicap soit physique, sensoriel, mental ou encore " poly-handicaps ", il s'agit d'abord d'une personne qui comme tout un chacun se construit et se vit dans une sphère d'affectivité et de sexualité. Il s'agit d'abord de reconnaître ce droit et d'aider les personnes handicapées, leurs familles et le milieu institutionnel à le percevoir comme tel. Une réflexion éthique est en cours concernant la stérilisation et les assistants sexuels.

Développements culturels

Cette thématique s'articule autour d'une dimension culturelle et artistique. Les espaces culturels et artistiques sont des vecteurs immenses d'expression de soi, de découverte, de projection, d'avenir. L'expression des personnes handicapées dans ces domaines, révèle ces dernières années, des potentialités et des créations devant lesquelles beaucoup de professionnels s'inclinent.

Une ligue d'édition de livres, en partenariat avec les Editions Luc Pire et l'ACIH a été entamée.

Deux livres sont déjà parus :

- .Mon Cri fut Silence de Marie-Jeanne LEMAL,
- .Des mots et des Images de Marc BRICHOT.

Services

1. Handydroit®

Défend les personnes handicapées auprès du Tribunal du Travail dans le cadre des dossiers concernant les allocations aux personnes handicapées, les allocations familiales majorées pour enfants handicapés, les interventions octroyées par l'AWIPH, le Fonds Bruxellois Francophone pour l'Intégration Sociale et Professionnelle de la Personne Handicapée et l'Office de la Communauté Germanophone pour les Personnes Handicapées.

2. Handyprotection

Handyprotection a pour vocation d'informer les affiliés sur les réglementations existantes à savoir :

Statut de minorité prolongée, tutelle, administration provisoire des biens, nous sommes régulièrement interpellés par des parents proches des personnes handicapées, des personnes extérieures telles que des amis ou voisins mais aussi des professionnels éducateurs, assistants sociaux.

3. Handyprotection-Avenir

Service de protection de la Personne Handicapée et de ses droits lorsque les parents ne seront plus là.

campagnes de sensibilisation

1. Toi, Moi, Nous, Tous égaux

Cette campagne touche à tous les domaines et se tient durant le 1er semestre de l'année.

2. Semaine de la Personne Handicapée

Créée à l'initiative de l'ASPH en 1999, autour du 03 décembre, Journée européenne de la personne handicapée, cette semaine se veut sensibilisation et interpellation !

Selon les thèmes, les objectifs sont :

Sensibiliser à la différence le public valide,
Renforcer la participation active des personnes handicapées dans les sphères (politiques, humaines, sociales,...) de la vie de tous les jours,
Proposer des outils pour une plus grande intégration des personnes handicapées dans la société,
Sensibiliser les mondes politiques sur les réalités de terrain rencontrées par les personnes handicapées.

3. Interpellations politiques

En tant qu'association de personnes handicapées présente dans diverses instances politiques, l'ASPH est amenée à prendre des positions politiques sur toute une série de matières.

Analyses et Etudes

Les créneaux investigués et à investiguer, sans être absolument exhaustifs, se situent au niveau :

- allocations et compensations sociales,
- éthique,
- non discrimination,
- protection des biens,
- accessibilités multiples,

Semaine de la Personne Handicapée

Charte Communale de Concertation de la Personne Handicapée

Officialisation de la liste des communes signataires

- ...

Le choix et l'investissement sont fonction d'abord de l'actualité de terrain, ensuite d'intérêt ou d'interpellation, la quantité de thèmes à travailler étant toujours élevée parce que, encore aujourd'hui, l'analyse critique développée par le public visé est un des garants d'une meilleure adaptation de la société à la personne handicapée, de changements de mentalités.

Publications

1. Handylogue

Bimestriel qui a pour objectif de fournir un maximum d'informations sociales et culturelles (de toutes provenances).

2. Brochure Antidiscrimination

3. Allocations familiales : enfant et handicap : une autre voie

4. Les aides à la mobilité : la nouvelle législation

Représentations politiques

L'investissement et le développement de la stratégie de reconnaissance politique de l'ASPH comme interlocuteur crédible et représentatif de la personne reste en croissance constante. Cela nécessite une vigilance permanente d'une part à toutes les législations tant sociales, culturelles, sportives aussi bien de compétence fédérale que communautaire et régionale, et d'autre part à toutes les formes d'activités et de politiques de terrain.

Dans quels organes ?

ASBL Wallonie Accessibilité, CAWaB, Conseil National Supérieur des Personnes Handicapées, Commission d'Aide Sociale du SPFSS, Comité de gestion (et bureau) de l'AWIPH, Conseil d'avis Hébergement de l'AWIPH, Conseil d'avis Emploi/formation de l'AWIPH, Conseil d'avis Aide individuelle de l'AWIPH, Commissions subrégionales de l'AWIPH, Conseil Consultatif bruxellois des Personnes Handicapées, Conseil Consultatif wallon des Personnes Handicapées, Conseil Supérieur Education Permanente, Belgium Disability Forum, Conseil Consultatif de la rééducation fonctionnelle de l'INAMI, Action Commune Culturelle Socialiste, Fédération Multisports adaptés, Fédération wallonne du sport adapté, Solidarité Socialiste, CEP-CEMAF.

Pour bénéficier de nos services, 2 démarches à entreprendre. Si vous êtes affiliés à la mutualité socialiste, il vous suffit de nous renvoyer un courrier avec une vignette de mutuelle.
Il n'y a aucune cotisation à payer.

Si vous n'êtes pas affiliés à la mutualité socialiste, choisissez la régionale ASPH la plus proche de chez vous, renvoyez-nous une vignette de votre mutuelle et nous vous enverrons un bulletin de versement pour payer votre cotisation (10E)

Brabant
Rue du Midi 11, 1000 BRUXELLES - 02/546 15 44

Brabant Wallon
Chaussée de Bruxelles 5, 1300 WAVRE - 010/84 96 36

Centre et Soignies
Rue Ferrer 114, 7170 LA HESTRE - 064/27 92 14

Charleroi
Avenue des Alliés 2, 6000 CHARLEROI - 071/20 87 68

Dinant-Philippeville
Bd des Fortifications 12, 5600 PHILIPPEVILLE - 071/66 94 52

Liège
Rue Douffet 36, 4020 LIEGE - 04/341 63 42

Luxembourg
Place de la Mutualité 1, 6870 SAINT-HUBERT - 061/23.11.52

Mons-Borinage
Avenue des Nouvelles Technologies, 24 - 065/32 97 11 (centrale)

Namur
Chaussée de Waterloo 182, 5002 SAINT-SERVAIS - 081/72 93 60

Tournai-Ath-Mouscron-Comines
Rue du Fort 48, 7800 ATH - 068/26 43 28

Verviers
Pons Saint-Laurent 25, 4800 VERVIERS - 087/31 39 21

Siège Social - Secrétariat national
Rue Saint-Jean 32-38, 1000 BRUXELLES - 02/515 02 65

FEDERATION FLAMANDE DES HANDICAPES (V.F.G.)

La Fédération flamande des Handicapés (VFG) est une association qui regroupe des personnes handicapées, des invalides, des malades chroniques et les membres de leur famille. Plus de 15.000 personnes dans toute la Flandre estiment que cela vaut la peine d'être membre de la VFG.

Quel est l'objectif de la VFG ?

La VFG milite pour une participation à part entière des personnes handicapées et des invalides à la vie sociale.

Que fait la VFG ?

La VFG ne s'intéresse pas exclusivement aux personnes handicapées et à leurs droits. Elle traite également en détail tout ce qui a trait à l'invalidité.

La VFG fournit des informations actuelles, pratiques, claires et précises. Il existe pour les invalides et les personnes handicapées plus de vingt services différents, répartis sur dix ministères. Vous y retrouvez-vous ? Recevez-vous ce à quoi vous avez droit ? Comment obtenir l'intervention appropriée ?

La VFG vous accompagne dans ce labyrinthe :

avec le centre d'assistance sociale de la mutuelle, la VFG cherche la meilleure solution à vos problèmes personnels. Elle donne des informations sur la législation, les aides possibles, des adresses de services et d'institutions, etc.

Six fois par an, elle publie la revue des membres Dialogoog (Dialogue), qui propose toutes sortes d'informations sur tout ce qui a trait au handicap et à l'invalidité. Elle est envoyée gratuitement. Tout comme le S-Magazine, la revue de la Mutualité socialiste, elle peut être obtenue sous forme de cassette. Le service est le principal atout de la VFG.

La VFG défend vos intérêts.

La VFG est représentée dans toutes les instances pouvant concerner les handicapés et les invalides. Notamment : les Hauts Conseils des Personnes handicapées, l'INAMI, le Fonds flamand, l'Union nationale des Mutualités socialistes, la Commission d'Aide sociale, ...

Au nom de ses membres, la VFG formule des demandes, des propositions et des objections. Des actions sont régulièrement menées. Tant par le biais de manifestations que d'activités ludiques.

La VFG considère qu'il est de son devoir de protéger les droits des invalides et des personnes handicapées. La Fédération flamande des Handicapés est en fait un syndicat.

La VFG forme ses membres.

L'"actualité des personnes handicapées", la "législation relative aux invalides", etc., sont expliquées lors de cours de formation, de journées d'étude et de soirées d'information.

La VFG propose des divertissements.

Les divisions locales : il y en a dans presque chaque commune. Ces divisions proposent une offre variée d'activités :

Clubs amateurs, soirées-débats, excursions, fêtes, soirées cinéma et théâtre, promenades, ... L'accent est toujours mis sur l'idée d'un rassemblement agréable, et ce, à deux pas de chez vous !

La fédération flamande des jeunes handicapés (VFGJ)

La Fédération flamande des Jeunes handicapés regroupe des jeunes entre 15 et 40 ans souffrant d'un handicap mental ou physique.

La VFGJ veut favoriser leur autonomie et leur épanouissement personnel.

Outre un large éventail de divertissements, des vacances et des week-ends de formation sont également proposés dans le pays et à l'étranger.

La fédération flamande des sports pour handicapés (VFGS)

La Fédération flamande des Sports pour Handicapés vise à l'intégration des personnes handicapées par une pratique sportive récréative. La VFGS compte 3.500 membres actifs dans 160 clubs sportifs.

L'offre de possibilités est large et variée : jeu de palet, pétanque, natation, badminton, tir à l'arc, gymnastique, netball en chaise, ... Des compétitions locales et nationales sont organisées dans toute une série de disciplines sportives.

Sont également au programme : journées sportives nationales, week-ends de formation pour les responsables de clubs, camps sportifs et vacances de neige.

Les adresses sont les suivantes :

Secrétariat national :

St. Jansstraat 32-38 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/515.02.61

Fédération flamande des Jeunes handicapés

St. Jansstraat 32-38 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/515.02.59

Fédération flamande des Sports pour Handicapés

St. Jansstraat 32-38 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/515.02.54

Sept Fédérations réparties sur la partie flamande du pays.

VFG-Antwerpen, Belgielei 22-24 - 2018 Anvers
Tél. : 03/285/.43.07

VFG-Brabant, Mussenstraat 17-19 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/546.14.40

VFG-Brugge, Zilverstraat 43 - 8000 Bruges
Tél. : 050/44.79.55

VFG- Oost-Vlaanderen, Baudelosstraat 23 - 9000 Gand (Flandre-Orientale)
Tél. : 09/234.01.15

VFG-Limburg, Capucienenstraat 10 - 3500 Hasselt (Limbourg)
Tél. : 011/24.99.11 of 011/24.98.71

VFG-Mechelen-Turnhout, Désiré Boucherystraat 17 - 2800 Malines
Tél. : 015/28.04.90:91/92/93/94

VFG-Zuid en Midden West-Vlaanderen, Pres. Kennedypark 2 - 8500 Courtrai
(Flandre-Occidentale)
Tél. : 056/23.03.85

